TRIBUNE RADICALE

Chronique Electorale

A propos de l'Election Sénatoriale

Nous avons reçu, avec prière d'insérer, la lettre suivante du docteur Labbe, président du groupe radical roubaisien :

M. Martin-Mamy a une singulière façon de polémiquer.

Le *Réveil du Nord* ayant reproduit, la semaine dernière, un de mes articles de la *Fraternité*, dans lequel je m'étais permis, à propos du dernier Congrès sénatorial, de crier tout haut ce que tout le monde murmure tout bas, voici le rédacteur en chef du *Progrès du Nord* qui se fâche et s'efforce, au long d'une colonne de son journal, de déverser sa bile.

Il paraît, — je ne m'en souvenais plus, — que j'ai obtenu dans mon canton 550 voix aux élections dernières, et ce résultat électoral, dans l'esprit de M. Martin-Mamy, m'enlève tout droit à la critique. Vous saisissez la force de l'argumentation. Les idées n'ont de valeur que si elles sont appuyées par la foule. M. Martin-Mamy est pour la loi du nombre. Si j'épousais la façon de voir de ce dernier, je lui dirais que ce ne sont pas les 5.000 lecteurs du *Progrès* — je fais à ce journal la part belle — qui peuvent l'autoriser à diriger la politique républicaine dans le département. Mais je m'en voudrais d'employer un aussi piètre argument. Partisan convaincu de la liberté d'opinion, je ne dénierai jamais à M. Martin-Mamy — la clientèle du *Progrès* fût-elle réduite à zéro — le droit d'écrire d'excellentes choses, voire même de parfaites sottises.

Je ne reviendrai pas sur la composition du Congrès sénatorial duquel pas mal de radicaux furent éliminés en douceur, par mesure de précaution. Le siège des républicains est fait, je pense, sur ce point. L'intrusion des progressistes dans un congrès au moment où la droite réactionnaire et cléricale décide de ne pas porter de candidat, suffit à elle seule à justifier leurs alarmes. J'ai été un de ceux qui ont crié casse-cou. Si M. Martin-Mamy se met en colère, c'est qu'évidemment nous avons frappé sur le clou.

⁂

Il faut se rappeler le rôle que M. Martin-Mamy est venu jouer dans le Nord en entrant dans les brancards du *Progrès*, où M. Desprès, de Jeumont, le tient d'ailleurs solidement attaché. En débarquant à Lille, M. Martin-Mamy, le sourire sur les lèvres, dit : « Je vais fonder la « maison des républicains ». Il entre immédiatement en pourparlers publics avec M. Langlais, de la *Dépêche*, et ce ne fut pas un mince ahurissement chez les nôtres d'écouter des bouts de couversation comme celui-ci :

— « On pourrait s'entendre. Qu'en pensez-vous ?

— « Parfait. Mettez de l'eau dans votre vin.

— « Rien n'est plus facile. Je ne demande que ça.

» Mettez, de votre côté, du vin dans votre eau. »

On rit à la *Dépêche*. On promet tout ce qu'on demande. Ce Martin-Mamy n'a décidément pas l'étoffe du Georges Robert, de brillante mémoire. On fera de son successeur tout ce qu'on voudra.

M. Martin-Mamy ne s'aperçoit de rien. Il continue la conversation... Entre temps, pour se faire la main, il éreinte deux ou trois radicaux et comme on lui souffle à la *Dépêche* que M. le Sénateur Debierre est un danger public, il fonce sur le Président de la Fédération Radicale avec la même ardeur qu'il mettait dans l'Oise à mettre à mal les cléricaux.

Comme bien on pense, les républicains de ce département n'ont pas mis trois semaines à dépister le pauvre homme. La maison où il les invite à entrer est tellement remplie d'intrus de la cour au grenier qu'il leur paraît bien difficile qu'on puisse y dormir à l'aise. Bonsoir, Monsieur Martin-Mamy, reposez avec vos gens, et qu'ils vous coupent le cou en toute tranquillité !

Qu'on ne croie pas surtout que je veuille douter de la sincérité du rédacteur actuel du *Progrès du Nord*. Ce que j'en dis, c'est pour déplorer son passage avec armes et bagages dans le camp progressiste d'où il tire à boulets rouges sur ses anciens frères d'armes.

Nous nous souvenons tous, en effet, du Martin-Mamy qui mena la vie si dure aux progressistes et aux réactionnaires d'un département voisin. Comment ne manifesterions-nous pas notre horreur contre l'ambiance détestable qui l'a fait se métamorphoser ? J'ai parlé tout à l'heure des brancards où M. Martin-Mamy s'était attelé. Qu'on me permette de poursuivre la métaphore d'idées jusqu'au bout : le pur-sang radical qui s'était signalé sur les bords de l'Oise par ses galopades effrénées dans les sentiers de la réaction, a pris par ici l'attitude d'un poulain nouvellement émasculé. Triste et résigné, il traîne aujourd'hui dans l'ornière le char progressiste. Accordons-lui le bénéfice d'un regret. Sans doute que le poids du harnais, l'excès de nourriture et la tiédeur de la litière ont définitivement dompté le fier et noble et superbe animal !

⁂

Si M. Martin-Mamy ne s'en était pris qu'à ma modeste personne, la chose ne serait d'aucune importance. Il faut que dans un parti les soldats reçoivent les coups. Mais, — on s'en doute bien, — je n'ai été qu'un prétexte. Le docteur Defontaine a été le but désigné et soigneusement visé. Et c'est ainsi que le Dr Labbe et le Dr Defontaine (pourquoi pas aussi le Dr Dron ?), par la grâce de M. Martin-Mamy, ont été catalogués parmi les « mauvais médecins ». Considérez, je vous prie, la manière du rédacteur en chef du *Progrès du Nord* :

« On se souvient, écrit-il, qu'à la dernière session du Conseil général, M. le Dr Defontaine votait les vœux des unifiés en faveur de la nationalisation des banques et contre la loi militaire après que le maire collectiviste de Roubaix, M. Lebas, eut célébré les vertus des milices ! »

M. Martin-Mamy oublie-t-il que la nationalisation des banques aussi bien que celle des mines et des chemins de fer et des grands services publics, fait depuis longtemps déjà partie intégrante du programme radical ? Les socialistes en l'espèce, en émettant ce vœu, n'ont fait que le ramener sur le chemin où l'avaient sans doute oublié nos amis radicaux distraits. N'ont-ils pas été honnêtes en nous disant :

— « Voici votre bourse, Messieurs, que vous avez laissé choir derrière vous. Si vous la reprenez, nous en ferons notre fortune demain ».

Et Défontaine, avisé, a repris la bourse et maintenu son droit de propriété. Quel radical, quel républicain sincère jugera mal son geste national et d'une logique impitoyable ?

Je vous rappelle la chose, M. Martin-Mamy, parce qu'au titre d'ancien radical qui avez combattu, peut-être avant moi, et avec un talent incontestable en faveur, de nos revendications sociales, vous n'avez pas le droit de vous élever aujourd'hui contre ou tout au moins de nous en dépouiller en feignant d'en faire la fortune du voisin.

⁂

Aussi bien, on sait à quoi tend la campagne de M. Martin-Mamy qui prétend opposer M. Dehove à M. Defontaine. Elle abîme celui-ci alors qu'aucun de nos traits n'a été dirigé contre M. Dehove en qui nous verrions encore un bon républicain s'il désavouait avant dimanche le patronage déshonorant que la réaction lui accorde.

Elle prépare une conversion à droite, avec la complicité sournoise de la droite, sans s'occuper du passé très pur de nos militants qu'elle n'a pas le droit de ternir. En douterait-on un instant ? Je lis dans la « Dépêche » du 26 juillet l'indication suivante qui devrait faire réfléchir tous les républicains.

« Le devoir de nos amis est de s'opposer au succès de cette combinaison (radicale et socialiste) et par conséquent de refuser leurs suffrages à M. Défontaine comme à M. Delory. Sur ce point, aucun doute ne saurait exister et nous pouvons affirmer *qu'il n'y a aucune divergences dans les rangs des libéraux, aussi bien que des progressistes et des radicaux modérés* ».

On voit que la conversation engagée il y a plus d'un an entre M. Martin-Mamy et M. Langlais est loin d'être terminée. Elle ne doit cesser qu'en janvier prochain, quand d'un commun accord on aura mis les radicaux par terre.

En attendant, nous poussons le cri d'alarme. « Mauvais médecins ! » gémit M. Martin-Mamy qui se voit pris la main dans le sac. Vraiment, sont-ils si mauvais ces médecins qui mettent le doigt sur la plaie et disent simplement : « Voilà le mal ! » ? En vérité, M. Martin-Mamy abuse. Il intitule son article « Les Mauvais Médecins » ; quele page délicieuse le moindre d'entre nous pourrait écrire sur les mauvais journalistes !

Il est donc bien entendu — selon l'Evangile du « Progrès du Nord » — que les radicaux-socialistes et les socialistes sont les pires ennemis. M. Martin-Mamy s'attend à ce que nous relevons le gant qu'il nous jette. Venu dans le Nord pour faire la guerre aux radicaux-socialistes il n'aura d'aise que lorsque ceux-ci complètement désunis par ses soins, laisseront le champ libre aux progressistes et aux réactionnaires de tout poil. Malheureusement pour lui et ses augustes patrons, nous ne sommes guère décidés à tomber dans le piège qu'il nous tend. Il ne nous arrivera jamais de condamner des modérés, *si ces derniers excluent loyalement la droite de leurs conseils*. L'union des républicains peut et doit se faire des plus modérés aux plus avancés, y compris les socialistes. Mais si la bonne volonté des radicaux se manifeste au point d'accepter les modérés, il est de toute probité politique que ces derniers fassent place aux républicains les plus avancés, pour justifier du même esprit de conciliation. Agir autrement, serait capituler entre les mains de la réaction. Je ne doute pas, pour ma part, que nos sénateurs actuels ne souscrivront à un pareil raisonnement, tant au point de vue idéal qu'au point de vue pratique. Ce ne sont pas les Martin-Mamy des partis défaillants qui peuvent avoir la prétention de conduire le département républicain.

Docteur LABBE.

P.-S. — Je viens de terminer cet article. Les journaux du soir annoncent des nouvelles terrifiantes. Peut-être sommes-nous à deux doigts de la guerre ! Une simple coïncidence m'a fait m'engager dans une polémique à une heure aussi angoissante. J'entends bien qu'en bons Français, réactionnaires, radicaux et socialistes, tous adversaires du dedans, nous fassions trêve devant l'ennemi du dehors.

Qui doit payer le timbre des quittances ?

La mise en vigueur de la loi de finances de 1914, remplaçant par un droit proportionnel le droit fixe de 0 fr. 10 frappant toutes les quittances, a fait naître des controverses sur le point de savoir à qui incombe la charge de payer ce droit. On a rappelé qu'en principe l'impôt du timbre est dû par celui qui garde la quittance et que, par une dérogation constante à ce principe, les administrations publiques et les établissements de crédit font payer au client qui reçoit l'argent le timbre de la quittance signée par lui. Cette charge, à laquelle le public se soumettait sans difficulté lorsqu'elle ne dépassait pas dix centimes, pourrait évidemment lui sembler trop lourde sous le nouveau régime, s'il pouvait demeurer convaincu qu'il ne doit pas la subir.

Or, malheureusement pour le contribuable victime de cette aggravation de charges, c'est bien lui qui doit les supporter intégralement, car les dérogations dont bénéficient l'Etat et les établissement de crédit sont consacrées par la loi, ainsi qu'il résulte des déclarations qui nous ont été faites à la direction de l'enregistrement :

En substituant un droit gradué au tarif fixe de 0 fr. 10 exigible pour le timbre des quittances sous signatures privées, la loi de finances ne déroge pas aux règles établies par la législation antérieure en ce qui concerne l'incidence de l'impôt.

Or, aux termes de l'article 23 de la loi organique du 23 août 1871, le droit de timbre dont il s'agit est bien à la charge du débiteur ; quant au créancier qui a délivré une quittance non timbrée, il est tenu de l'amende de contravention, personnellement et sans recours.

La règle qui précède comporte cependant une exception : suivant l'article 29 de la loi du 13 brumaire an VII, le timbre des quittances fournies à l'Etat ou délivrées en son nom est à la charge des particuliers qui les donnent ou qui les reçoivent. Voici le texte de cet article :

« Art. 29. — Le timbre des quittances fournies à la République ou délivrées en son nom est à la charge des particuliers qui les donnent ou qui les reçoivent ; il en est de même pour tous les autres actes entre la République et les citoyens. »

En recevant la somme qui leur est due par l'Etat, les particuliers sont donc tenus de verser le montant du timbre de quittance. Cette disposition a été consacrée par une décision du ministre des finances en date du 2 avril 1895, publiée au « Journal de l'Enregistrement » sous le numéro 24,607.

Cette dérogation à la règle s'applique, notamment aux quittances délivrées aux établissements de l'Etat : lycées, facultés, écoles normales primaires, conservatoire national d'arts et métiers, musées nationaux, école nationale des arts et manufactures, etc.

Mais l'exception qui précède ne saurait être étendue aux quittances délivrées par les particuliers aux départements, villes, communes, ayant un budget spécial : le département ou la commune qui paye une dette particulière est donc tenu, comme tout autre débiteur autre que l'Etat au payment du timbre

En ce qui concerne les établissements de crédit, leur cas d'espèce est régi par un principe de droit commun. Les opérations qu'ils effectuent pour le compte de leur client sont, nous dit-on la conséquence d'un ordre qui les place dans la situation de « mandataires » de ce client ; celui-ci est donc tenu, en droit, de supporter les frais d'exécution de l'ordre qu'il a donné, parmi lesquels figureront les droits de timbre frappant les quittances auxquelles donnent lieu les mouvements de fonds.

Chemin de fer du Nord

FETE DE L'ASSOMPTION

La Compagnie du Nord, pour faciliter à des prix excessivement réduits les voyages qui se feront à l'occasion des Fêtes de l'Assomption, a pris les dispositions suivantes :

Voyages sur Paris. — Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris :

1. Des billets d'excursion individuels et de famille de 2e et 3e classes, valables pendant une journée, le 15 août, avec réduction variant, pour les billets individuels, de 20 à 72 % sur les billets simples ordinaires.

2. Des billets spéciaux individuels valables deux jours, les samedi 15 et dimanche 16 août (réduction de 20 à 65 %). (Distribution le 1 août).

3. Des billets individuels de 2e et 3e classes, valables cinq jours pendant la période du 11 au 19 août, avec réduction de 20 à 57 %. (Délivrance du 11 au 15 inclus.

Voyage à destination d'un point quelconque du réseau. — 1. Distribution du 11 au 15 août inclus, entre toutes les gares, stations et haltes du réseau, sur demande faite 2 jours au moins avant celui du départ, de billets de vacances pour les familles d'au moins trois personnes, valables du 11 au 21 août inclus, en 1re, 2e et 3e classes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 100 kilomètres aller et retour, avec réduction variant de 15 à 45 %, selon le nombre de personnes et la distance à parcourir.

2. Extension jusqu'au 21 août inclus de la durée de validité des billets d'aller et retour individuels, dont les relations sont insérées au Tarif spécial G. V., numéro 2 et à ses annexes, qui seront délivrés à partir du 11 août.

Voyages aux stations balnéaires et à Chantilly, Compiègne et Pierrefonds, Coucy-le-Château et Villers-Cotterêts. — Billets d'excursion individuels d'une journée (réduction de 20 à 72 %), valables le 15 août dans les trains spécialement désignés.

Billets spéciaux individuels valables deux jours, les 15 et 16 août, dans les trains spécialement désignés (réduction de 20 à 65 %). (Délivrance le 15 août).

Voyages aux Stations balnéaires et thermales. — Extension du 11 au 21 août inclus de la durée de validité des billets hebdomadaires valables en temps ordinaire du vendredi au mardi.

Billets spéciaux individuels valables deux jours, les 15 et 16 août, dans les trains spécialement désignés (réduction de 20 à 65 %). (Délivrance le 15 août).

PETITE CORRESPONDANCE

Adresser les demandes de renseignements à M. le petit Correspondant. Indiquer toujours les initiales. Joindre timbre pour réponse.

C. W., deux entêtés. — Le règlement le défend, mais à la récréation il existe toujours une certaine tolérance qui serait supprimée en cas d'abus.

L. E. C. E. — Non.

W. L., mineur ennuyé. — Envoyez adresse pour réponse par lettre.

L. H. Lille. — Il est possible que la chose se fasse dans certaines contrées, mais rien dans la loi oblige qu'il en soit comme vous dites.

Ernia Nios. — Adressez une lettre au Procureur de la République en expliquant votre situation et exprimant le désir dont vous me parlez.

R. V. — Question délicate. Voyez un avocat.

SI LES DAMES
VOULAIENT COMPARER
L'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin pur exquis et le meilleur quinquina
DEMANDER UN « TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot « QUINQUINA »

PROGRAMME DES SPECTACLES

OMNIA PATHÉ DE LILLE
(Rue Esquermoise)

Ce soir, dernière représentation du **Pardon des Cloches.**

Demain seront données les vues du Voyage du Président de la République en Russie et du retour de M. Poincaré à Paris.

Ces films empruntent aux événements actuels un caractère particulièrement impressionnant. — Demain, également, on donnera la suite de **Rocambole** (troisième série).

PALACE CINEMA,
18 bis, PLACE VERTE, WAZEMMES-LILLE

Mardi 28, Mercredi 29 et Jeudi 30 juillet 1914 :

Programme extraordinaire. — **Les Exploits de Nat Pinkerton,** détective, dans **Les Pilleurs de Chalands**, drame policier en trois parties. — **Fascination** (série Yvette Andreyor), drame terrifiant en trois parties, interprété par M. Jean Toulout de la Porte-Saint-Martin. — **La Duchesse d'Aiglemont**, drame poignant. — **Le Mirage,** comédie. — **Cravatte de Pinsonnet,** comique.

La semaine prochaine : **Rêve d'Opium,** drame en trois parties.

Chronique Sportive

CYCLISME

A LILLE

LE RALLYE CYCLISTE DU 9 AOUT

Pour répondre aux nombreuses demandes qui parviennent au Comité d'organisation, le Syndicat d'initiative de Lille rappelle qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'un rallye où chacun doit arriver au but par la route. Le mot rallye est pris ici dans le sens de réunion. Tous les cyclistes peuvent arriver à Lille, comme ils l'entendent, par toutes les voies de communication qui leur conviennent.

Les inscriptions gratuites. — Pour pouvoir participer au tirage au sort des primes, il faut que le participant se présente à l'un des douze contrôles installés à Lille, le 9 août, sa bicyclette à la main. Les préposés aux contrôles plomberont sur la machine une étiquette portant un numéro de tombola, selon l'ordre d'arrivée. Un talon portant le même numéro d'ordre sera détaché de cette étiquette et déposé dans une urne. A deux heures, à la fermeture des contrôles, tous les numéros contenus dans les urnes seront rassemblés dans une urne pour le tirage des primes, qui aura lieu à quatre heures, au Palais-Rameau. L'inscription est donc gratuite.

Les primes. — Une prime en espèces de 1.000 francs; une de 200 francs; une de 100 francs; cinq primes de 20 francs: vingt de 10 francs; quatre-vingts primes en espèces de 5 francs; au total, 2.000 francs.

Les primes spéciales. — 1. Une prime de 100 francs à la Société la plus nombreuse ; 2. une prime de 100 francs à la société la plus éloignée; 3. une médaille de vermeil (valeur : 75 francs), offerte par la Compagnie des chemins de fer du Nord, à tirer au sort, entre les sociétés étrangères.

Primes pour les dames. — Trois superbes montres à bracelet (tirage au sort).

Nous donnerons prochainement tous les détails relatifs aux emplacements où auront lieu les apéritifs-concerts donnés par les Fanfares cyclistes, françaises et étrangères, ainsi que l'itinéraire du cortège cycliste de l'après-midi.

Pour renseignements, s'adresser au siège, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, ou à M. René Reubrez, commissaire-général, 66 rue Nationale, à Lille.

FOOTBALL-ASSOCIATION

UNE EQUIPE PROFESSIONNELLE A LILLE

Nous apprenons que les pourparlers engagés par le club champion de France, l'Olympique Lillois, viennent d'être couronnées de succès.

Pour la première fois en province, nous applaudirons un club de première division. Le F. C. Rouennais s'était déjà rencontré avec Croydon Common, mais ce grand club professionnel joue les championnats de Ligue du Sud, deuxième division.

C'est un club de première division, l'égal des Swindon, Chelsea, Queens Park Rangers, Fulham, Tottenham, Crystal Palace, qui se fera applaudir à Lille en septembre. Une fois de plus, les Nordistes, grâce à l'O. L., auront la primeur d'apprécier et d'acclamer ces phénomènes du ballon rond que sont les professionnels anglais de première division.

COLOMBOPHILIE

A LENS

L'Association colombophile Lensoise organise le dimanche 12 juiet 1914, un grand concours régional sur Chartres, rayon 8 kilomètres du clocher de Lens. Mise en loge le vendredi 10 juillet, de 5 à 7 heures du soir, chez M. Desgardin, rue Saint-Louis, fosse numéro 4, Lens. 500 francs de prix d'honneur garantis.

Informations Financières

BOURSE DE PARIS

Paris, 30 juillet 1914.

La situation boursière ne varie pas; le marché est ouvert, mais en réalité c'est comme s'il ne l'était pas, les rares cours cotés sont des cours nominaux. Au point de vue monétaire, la Banque d'Angleterre élève le taux de son escompte de 3 à 4 %; en Belgique le taux des prêts est également élevé de 1 %.

Le 3 % se présente au niveau de la veille à 77,25. Quelles que soient les ambitions, les vues ou les arrière-pensées qui guident les puissances dans leurs décisions, il est, certes, un facteur qui n'est pas négligeable : le nerf de la gurere. Or, on a fait le calcul suivant : les réserves métalliques des Banques nationales de la Triple-Alliance s'élèvent à 51/4 milliards de francs, dont 4.441 millions d'or; celles des banques nationales d'émission de la Triple Entente dépassent 10 1/2 milliards, dont 9.716 millions d'or. Au prix de la guerre moderne, ce serait à peine, pour la première, la dépense d'un mois assuré.

D'après des informations de Budapest, les négociations entre le gouvernement hongrois et le groupe Rothschild pour la prise d'un emprunt provoqué par des besoins d'argent extraordinaires ont été entamées.

Les Banques restent délaissées. En vue de défendre leur trésorerie, les grands Etablissements de Crédit ont décidé d'un commun accord de cesser le paiement des coupons qui ne sont pas domiciliés chez eux, c'est-à-dire des coupons pour le paiement desquels ils ne servent que d'intermédiaire et dont ils n'assurent pas directement le service financier. Pour la même raison, les acceptations d'effets à l'escompte sont, en ce moment, extrêmement restreintes.

Banque de Paris 1.170. Crédit Lyonnais 1.350. Union Parisienne 665. Le Crédit Mobilier se retrouve à 415.

Au groupe des Etablissements étrangers, nous retrouvons la Banque Ottomane à 509, Russo-Asiatique à 590. Banque de l'Union à Moscou à 520.

Les Industrielles Russes accentuent leur réaction. Briansk 272. Prowodnick 360.

Le Rio inscrit 1.400 comme seul titre. Les Cuivre et Pyrites se négocient à 203.

La Say priorité se traite à 200 francs.

La liquidation de fin de mois est reportée au 31 août.

BOURSE DE LILLE

Lille, 30 juillet 1914.

Les affaires en Valeurs Charbonnières sont toujours restreintes, la discussion des cours est relativement aisée, et les moins-values enregistrées ne sont pas exagérées. Il semble que les transactions seraient d'ailleurs plus aisées si les agents exigeaient les titres avant d'accepter les ordres de négociation qui leur sont donnés. Albi ne perd que 5 fr. à 380. Aniche regagne une légère fraction à 2.405. Anzin très résistant à 7.050 et Bully s'achète à so nocurs précédent qui est de 5.500. Bruay très résistant à 1.199. Carvin peu changé à 630. Clarence fléchit à 175. Courrières perd 50 fr. au prix de 1.600. Crespin calme à 61,50. Douchy en légère perte à 679. Dourges non traité hier tombe à 399. Drocourt moins soutenu à 555. Ferfay relativement bien à 245. Lens s'inscrit au cours rond de 1.200. Le groupe Marles est irrégulier. On achète le 30 % en hausse à 2.820. Les autres titres sont offerts, ainsique Meurchin sans contre-partie. Ostricourt s'échange à 230 et Vicoigne rétrograde à 1.485.

France ont seuls les honneurs de la cote au prix de 400.

Les Valeurs de Pétroles sont complètement négligées et délaissées. La Part Bordeni seulement a pu se traiter au cours de 200 fr.

Les Savons de JOUVENCE
VIOLETTES 1911
0f30
Rafraîchissent la Peau-Vendus Partout

Le Gérant : Emile GEST.
LILLE, 186 bis, rue de Paris.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

DU 30 JUILLET 1914

BOURSE DE PARIS

FONDS D'ETAT	C. préc.	C. jour
Français		
3 % Comptant	76 ..	75 ..
3 % Terme	77 25	77 ..
Amort. au Comptant	83 50	.. ..
Amort. Terme	.. ..	.. ..
Tunisienne 3 %	.. ..	.. ..
Tonkin 2 ½	.. ..	.. ..
2 ½ Madagascar	71 ..	.. ..
3 % Madagascar	83 25	83 ..
3 % 1902 Algérie	419 50	416 ..
3 ½ Indo-Chine	.. ..	.. ..
3 % Indo-Chine	373 ..	.. ..
Rentes Etrangères		
Argentine 1900	.. ..	.. ..
Bresil (Fundung)	.. ..	98 8
Bulgarie 1902	480 ..	.. ..
Chine 5 % 1898	.. ..	.. ..
Congo Lots	.. ..	.. ..
Egypte Unif	92 25	91 ..
Egypte (priv.)	.. ..	.. ..
Espagne (Extér.)	.. ..	.. ..
Italien	.. ..	91 ..
Mexicain 5 %	.. ..	.. ..
Portugais 1re	175 ..	.. ..
Portugais Tabacs	.. ..	.. ..
Roumanie 1890	.. ..	.. ..
Russe 1901	82 ..	.. ..
Russe 1906	.. ..	62 ..
Russe 3 ½	.. ..	.. ..
Noblesse	.. ..	.. ..
Russe int	.. ..	.. ..
Russe 1906	96 50	95 ..
Russe 1909	90 ..	89 75
Serbe 5 %	360 ..	356 ..
Suisse	.. ..	.. ..
Dette Unif	76 60	76 50
Ottom. (Douanes)	.. ..	.. ..
Ottomanes 3 %	.. ..	.. ..
Emprunts des Villes		
Paris 1865	510 ..	.. ..
— 1871	.. ..	.. ..
— 1871 (quarts)	.. ..	92 ..
— 1875	.. ..	.. ..
— 1876	.. ..	.. ..
— 1892	.. ..	.. ..
— 1892 (quarts)	.. ..	.. ..
— 1894-96	294 ..	291 ..
— 1898	.. ..	.. ..
— 1898 (quarts)	.. ..	.. ..
Métro 2 % T. P.	32 ..	31 50
Marseille 77 3 %	.. ..	.. ..
Etablissements de Crédit		
Banque de France	.. ..	4190 ..
Banque de Paris	1175 ..	1170 ..
Compt. d'Escompte	.. ..	.. ..
Crédit Foncier	.. ..	.. ..
Communales 1879	.. ..	.. ..
Foncières 1879	.. ..	.. ..
Communales 1880	492 ..	485 ..
Foncières 1892	.. ..	386 ..
Foncières 1885	.. ..	.. ..
Foncières 1885 ½	.. ..	.. ..
Communales 1891	.. ..	.. ..
Communales 1892	.. ..	.. ..
Foncières 1895	.. ..	50
Communales 1899	.. ..	20
Communales 1900	.. ..	.. ..
Foncières 1904	.. ..	25
Foncières 1909	.. ..	.. ..
Bons 1887	55 ..	.. ..
Crédit Lyonnais	.. ..	1350 ..
Société Générale	665 ..	.. ..
Banque d'Algérie	.. ..	.. ..
Banque Indo-Chine	.. ..	.. ..
Crédit Mobilier	420 ..	415 ..
Banque Ottomane	.. ..	510 ..
Banque Mexicaine	465 ..	467 ..
Foncier d'Antriche	.. ..	.. ..
Chemins de Fer et Transports Français		
ACTIONS		
Est (jouissance)	840 ..	835 ..
Est (jouissance)	865 ..	835 ..
Lyon	.. ..	.. ..
Midi	1075 ..	1026 ..
Midi (jouissance)	510 ..	510 ..
Nord (jouissance)	.. ..	.. ..
Orléans	.. ..	.. ..
Orléans (jouissance)	.. ..	810 ..
Ouest	850 ..	840 ..
Ouest (jouissance)	.. ..	.. ..
Guelma	601 ..	.. ..
Est-Algérien	606 ..	600 ..
Ouest-Algérien	.. ..	.. ..
Sud de la France	.. ..	.. ..
Métropolitain	410 ..	.. ..
Transatlantique	.. ..	.. ..
Messageries	.. ..	.. ..
Omnibus	.. ..	.. ..
Tramways français	.. ..	.. ..
Wagons-Lits	.. ..	.. ..
Tramways-Sud	.. ..	290 ..
Thomson-Houston	.. ..	600 ..
OBLIGATIONS		
Bône-Guelma	395 ..	380 ..
Départementaux	390 ..	385 ..
Economiques	375 ..	368 ..
Est-Algérien	.. ..	383 ..
Est 3 %	.. ..	406 ..
Est Nouveau	.. ..	.. ..
Est 2 ½	375 ..	372 50
Paris-Lyon 3 %	.. ..	.. ..
Méditerranée 3 %	.. ..	.. ..
Paris-Lyon (fus.)	.. ..	.. ..
Paris-Lyon 2 ½	357 50	358 ..
Midi 3 %	407 ..	.. ..
Midi Nouveau	.. ..	399 ..
Nord 3 %	412 ..	.. ..
Nord Nouveau 3 %	.. ..	.. ..
Nord 2 ½	376 ..	.. ..
Nord 4 %	.. ..	.. ..
Orléans 3 %	.. ..	.. ..
Orléans Nouveau	.. ..	.. ..
Orléans 2 ½	364 ..	357 ..
Ouest 3 %	405 ..	405 ..
Ouest Nouveau	399 ..	406 ..
Ouest 2 ½	.. ..	.. ..
Yunnam	.. ..	.. ..
Messageries Marit.	.. ..	322 ..
Omnibus 4 %	.. ..	.. ..
Chemins de Fer et Transports Etrangers		
Autriche	.. ..	.. ..
Lombards	.. ..	.. ..
Méridionaux	470 ..	.. ..
Nord-Espagne	350 ..	350 ..
Saragosse	355 ..	353 ..
Andalous	361 ..	.. ..
Autriche (fre)	.. ..	350 ..
Lombards (X)	.. ..	.. ..
Nord-Espagne (fre)	.. ..	.. ..
Cacérès	.. ..	111 50
Barcelone	343 ..	344 ..
Pampelune	.. ..	329 ..
Portugais (fre)	275 ..	275 ..
Portugais (2e)	.. ..	.. ..
Valeurs Industrielles		
ACTIONS		
Suez	4300 ..	.. ..
Suez (fondateurs)	.. ..	.. ..
Dynamite	.. ..	.. ..
Raffinerie Say	299 ..	.. ..
Téléphone	.. ..	.. ..
Eaux-Vichy	1950 ..	.. ..
Télégraphe Nord	.. ..	750 ..
Monaco	.. ..	.. ..
Chantiers Loire	.. ..	1525 ..
Chantiers Méditerr.	.. ..	.. ..
Cappe Copper	.. ..	.. ..
Compt. des Eaux	.. ..	.. ..
Eaux Etrangères	260 ..	.. ..
Gaz Central	.. ..	.. ..
Edison	.. ..	.. ..
Malfidano	.. ..	.. ..
Pennaroya	.. ..	.. ..
Métaux	.. ..	.. ..
Dombrova	1490 ..	1450 ..
Sosnowice	.. ..	.. ..
Rio-Tinto	1400 ..	1400 ..
Carmaux	2400 ..	.. ..
Mokta et Hafid	1900 ..	1800 ..
OBLIGATIONS		
Canal Suez 5 %	.. ..	.. ..
Canal Suez 3 %	433 ..	424 ..
Panama (3e série)	.. ..	.. ..
Panama (bons à lots)	.. ..	.. ..
Valeurs Sud-Africaines		
De Beers	.. ..	.. ..
Ferreira	.. ..	.. ..
Rand Mines	.. ..	.. ..
East Rand	.. ..	.. ..
Goldfields	.. ..	.. ..
Robinson	.. ..	.. ..
Heldenhuis deep	.. ..	.. ..
Chartered	.. ..	.. ..
Jaggersfontein	.. ..	.. ..

BOURSE DE BRUXELLES

3 % belge (2e série)	75 90	75 80
3 % Congo 1904	.. ..	.. ..
Lot du Congo	72 50	72 25
Bruxelles 2 ½ % 1902	.. ..	.. ..
Bruxelles 2 % 1905	.. ..	.. ..
Outremer Cap	3900 ..	3900 ..
Part de Réserve	.. ..	.. ..
Fond. Chem. Congo	.. ..	.. ..
Div. Barcelone	.. ..	.. ..
Div. Bruxellois	.. ..	.. ..
Economiques	1100 ..	1105 ..
Fond. Espagne	.. ..	.. ..
Div. Mutuelle	.. ..	.. ..
Fond. Transports	.. ..	.. ..
Armes de Guerre	.. ..	.. ..
Angleur	.. ..	.. ..
Aumetz	925 ..	925 ..
Cockerill	.. ..	.. ..
Estamp. Donetz priv	1255 ..	1262 ..
— — ord.	.. ..	.. ..
Mét. Sud-Oural priv.	.. ..	.. ..
Ougrée	.. ..	.. ..
Prov. Russo-Belge	1325 ..	1325 ..
Samb.-et-Mos. priv	538 ..	548 ..
— ord.	.. ..	.. ..
Tambor priv	.. ..	.. ..
— cap	.. ..	.. ..
Constantinovka cap.	.. ..	667 ..
— jouiss.	.. ..	.. ..
Anderlues	.. ..	.. ..
Bernissart	.. ..	.. ..
Bois-d'Avroy	.. ..	207 ..
Concorde	752 ..	.. ..
Gouffre	.. ..	.. ..
Houillères-Unies	1410 ..	1415 ..
Nord Charleroi	.. ..	.. ..
Réun. de Charleroi	2581 ..	2570 ..
Trieu-Kaisin	1400 ..	.. ..
Asturienne	.. ..	1000 ..
Vieille-Montagne	1877 ..	1877 ..
Romanilla	382 ..	379 ..
Robida	.. ..	.. ..
Glaces Nationales	.. ..	.. ..
Commerce Congo	.. ..	.. ..
Ord. Katanga	1577 ..	1750 ..
Kasai	.. ..	.. ..
Union Min. Russie	.. ..	.. ..
Dniéprovienne	2050 50	2122 ..
Russo-Belge	1700 ..	1700 ..
5 % Rio-Light (tre)	500 ..	500 ..
5 % (2e)	.. ..	302 ..
5 % Central Amér.	.. ..	.. ..
4 ½ % Brazil Ry	.. ..	205 ..
4 ½ % — div.	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

Albi	385 ..	380 ..
Aniche	2401 ..	2405 ..
Anzin	7500 ..	7050 ..
Bully-Grenay	5500 ..	5500 ..
— le 50me	106 ..	.. ..
Blanzy	.. ..	.. ..
Bruay	1225 ..	1199 ..
— le 10me	120 ..	.. ..
Carvin	700 ..	630 ..
— le ½	.. ..	.. ..
Clarance (la)